



Syndicat Mixte Intercommunal du Rhône Court-circuité Loire Ardèche Isère Drôme

COMITE LOCAL DE CONCERTATION (CLC) du 28 janvier 2014
Programme Décennal de réhabilitation hydraulique et écologique du Rhône
Site du Péage de Roussillon
Relevé de décisions

Présents

Di Bin Roberte
Lemoine Lionel
Biennier André

Charvet Francis
Clamens Alexandre
Coppard André
Dauphin Jean-Claude
Delsouc Pierre-François
Fombonne Armand
Fenart Pascal
Fremion Odile
Fructus Frédéric
Gabet Jean-Pierre
Galland Eric
Girardin Jean-Claude
Guiraud Didier
Herve Mathieu
Leroyer Caroline
Mondange André
Manoa Serge
Mouchiroud Christiane
Pautrat Patrice
Pont Bernard
Ribert Michel
Rostaing Christian
Schlitter Camille
Souvignet Nicolas
Vallalta Michel
Xavier Josiane

Présidente du SMIRCLAID
Sous Préfet de Vienne
Vice-Président SMIRCLAID et Président SIAEP Annonay
Serrières
Président communauté de communes Pays Rousillonnais
DREAL service REMIPP
Chambre d'agriculture de l'Isère
Vice-Président Fédération pêche de la Loire
SMIRCLAID
Fédération départementale des chasseurs de l'Ardèche
Hydrofis
CNR Pôle Fluvial Lyon
Directeur GIE OSIRIS
Président SIGEARPE
DREAL Unité Territoriale Isère
Président Association sauvons notre futur
Sous-Préfecture de Vienne
DREAL service Police de l'eau
Conseil Général de l'Isère / Territoire Isère rhodanienne
Vice-Président du SMIRCLAID
Fédération de pêche de la Drôme (AAPPMA Saint-Rambert)
Membre du Bureau du SMIRCLAID
Agence de l'Eau RMC
Association amis de l'île de la Platière
CNR – Direction régionale de Vienne
Fédération de pêche de l'Isère (Prés. Ablette rhodienne)
Vice-Président SMIRCLAID
FRAPNA (Association Gère Vivante)
Membre du Bureau du SMIRCLAID
Présidente Association des amis de l'île de la Platière

Excusés

Dumas Hubert
Eysseric Bruno
Frappa Fabrice
Genthon Alain
Guillaume Didier
Lebel Isabelle
Monnet Jean-Claude
Chavas Gilles
Rigaud Daniel
Saulignac Hervé

Président communauté de communes Pilat rhodanien
Directeur SIAEP
Conseil général de la Loire
Conseiller général canton de Saint-Vallier
Président Conseil général de la Drôme
Association Migrateurs Rhône Méditerranée
Président Association Migrateurs Rhône Méditerranée
Fédération de chasse de la Loire
Conseiller Général canton Roussillon
Président du Conseil général de l'Ardèche

Mme Di Bin a introduit en remerciant les participants de leur présence, et en leur présentant ses meilleurs voeux de réussite personnelle et professionnelle. Elle a rappelé que ce comité local de concertation (CLC) est la plus haute instance du syndicat et de la restauration et préservation du Rhône localement.

Le précédent comité de mars 2012 avait notamment permis de mandater le syndicat pour porter la gestion de la

nappe alluviale du Rhône, de valider le contenu de la phase 2 des restaurations des îlons, et d'attirer l'attention sur une meilleure prise en compte du rétablissement de la continuité piscicole.

Elle a indiqué que les 3 dossiers à l'ordre du jour ont été enterminés dans un charte territoriale de partenariat signée en septembre 2012 entre l'Etat, l'Agence de l'Eau, la Région Rhône-Alpes, la CNR, l'Association des amis de l'île de la Platière et le SMIRCLAID, et a ensuite passé la parole au Sous-Préfet.

M. Lemoine a remercié la Présidente de l'accueil qu'elle a fait à l'occasion de cette réunion. Il y a relevé les mots de partenariat, de concertation et de gouvernance, aussi évoqués récemment dans le cadre du PPRT local, et souligné que ces notions intéressent toujours l'Etat et l'action publique. Il a indiqué être attentif à l'objet du syndicat qui doit permettre le maintien de la qualité du vieux Rhône, qu'il préférerait au passage voir appelé tout simplement Rhône.

Mme Di Bin a confirmé que nombreux étaient ceux à considérer que ce terme de vieux Rhône n'est pas très approprié. Elle a ensuite présenté les excusés et lancé un tour de table.

1. Volet gestion de la nappe alluviale

Mme Di Bin a rappelé que le SDAGE en 2010 nous a alerté sur le déficit quantitatif identifié sur la nappe alluviale du Rhône localement, ajoutant que les efforts de réduction des pompages d'OSIRIS et l'augmentation récente du débit réservé ont toutefois permis une amélioration. Elle a remercié le comité technique nappe qui fait un travail remarquable, présidé par M. Schlitter à qui elle a passé la parole.

M. Schlitter est revenu sur l'année 2013, évoquant la bonne avancée avec 3 réunions qui ont permis d'élaborer le contenu technique de l'étude des volumes prélevables. La dernière réunion qui a eu lieu début décembre a permis au groupement retenu (Hydrofis et BRL) de présenter sa méthodologie. Il a ensuite passé la parole à M. Delsouc pour la présentation.

Présentation de M. Delsouc

Cette étude relève de la déclinaison du contexte réglementaire la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA de 2006), le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée. La circulaire du 30 juin 2008 complète le dispositif en instaurant l'objectif d'équilibre de la ressource 4 années sur 5, l'équilibre étant défini comme la satisfaction de l'ensemble des usages tout en garantissant le bon état des milieux aquatiques. La circulaire permet également de constituer des organismes uniques regroupant les irrigants pour répartition des volumes d'irrigation, ce pour quoi la chambre d'agriculture de l'Isère a été très récemment mandaté à l'échelle départementale.

Les 3 objectifs principaux de l'étude ont été dressés :

- Valider le modèle mathématique créé à l'occasion d'une étude sur la nappe faite en 2007 par le SMIRCLAID, connue sous le jargon " étude nappe II ". Ce modèle est capable de nous dire, en fonction des volumes de prélèvement, les répercussions sur les niveaux de la nappe. La certification de ce modèle consiste à comparer les niveaux réels mesurés depuis 2007, avec ceux que donne le modèle si on applique les prélèvements de ces dernières années.
- Définir les besoins des milieux : on sait déjà beaucoup de choses, il s'agira ici de se pencher sur les questions de temporalité et de résistance des espèces à la sécheresse : c'est en fonction de cela que sera défini le " bon état des milieux " à respecter.
- A partir de cette définition du bon état des milieux notamment, d'identifier des règles pour la gestion quantitative, en l'occurrence quels sont les volumes prélevables, et leurs règles de répartition dans l'année par exemple.
- S'ajoute un 4ème objectif : déterminer un protocole de suivi des niveaux de nappe pour les années à venir.

L'étude se découpe en 4 phases :

Phase 1 – Caractérisation du territoire et des usages

Seront notamment regardés : le contexte environnemental superficiel, le contexte hydrogéologique bien connu grâce aux différentes études précédentes sur le sujet, les données antérieures de niveau de nappe et des prélèvements. Ces derniers seront au passage homogénéisés en valeurs mensuel, y compris ceux de l'agriculture non-mesurables à ce pas de temps. Pour cet usage, le prestataire utilisera une méthode basée sur les besoins par types de cultures, rapporté au surfacique. On obtient ainsi les volumes mensuels, mais aussi les éventuels retours gravitaires à la nappe d'eau non consommée par les cultures.

Le traitement de l'ensemble de ces éléments aboutira à une sectorisation du périmètre étudié en sous-unités géographiques.

L'échéance de cette phase 1 est mi-février, à l'issue de laquelle on disposera d'un atlas des niveaux de nappe et des prélèvements, d'une sectorisation géographique, du pas de temps sur lequel raisonner, et une analyse prospective afin d'anticiper les évolutions de consommation dans le futur.

Phase 2 – Caractérisation du territoire et des usages

Cette phase va d'abord consister à actualiser le modèle mathématique de l'étude de 2007. Il s'agit d'en faire une analyse critique par exemple en regardant le nombre de points ayant servi à son calage d'origine. Une comparaison entre les niveaux de nappe calculés par le modèle et ceux réellement mesurés depuis 2007 viendra aussi confirmer sa robustesse. Il se pourrait néanmoins que la représentativité de ce modèle soit hétérogène, notamment sur des zones où la couverture en nombre d'ouvrages de suivi des niveaux est moindre.

Le deuxième point de cette phase est important. Il s'agit de reconstituer la piézométrie non influencée : ce sont les niveaux de nappe sans prélèvement, c'est-à-dire dans des conditions idéales. Le court-circuitage du Rhône et le débit réservé n'entrent pas en ligne de compte dans ce calcul, car étant considéré comme constitutifs du système.

Cette photographie des niveaux quantifie la ressource en eau disponible, et permet d'éviter de se fixer des objectifs inatteignables car au delà de l'état naturel idéal.

La couverture par des piézomètres (ouvrages permettant le suivi des niveaux) du périmètre de nappe concerné par l'étude a été exposée. On voit qu'elle est assez hétérogène en fonction des zones. A ce propos, 2 points dits stratégiques de référence (PSR) devront être positionnés sur le secteur, afin d'alimenter, par remontée d'information, le SDAGE Rhône Méditerranée. Ces 2 points devraient être complétés par des points de surveillance complémentaires, à raison d'un pour chacun des 6 à 7 sous-secteurs qui seront définis en phase 1. L'ensemble de ces 8-9 points servira à alerter lorsque les côtes d'alerte définies en phase 3 vont être atteintes.

Phase 3 – Détermination des objectifs de nappe et des volumes prélevables

Une première étape consistera à définir, en collaboration entre le bureau d'étude (dont Hervé Piégay du CNRS Lyon) et l'association des amis de l'île de la Platière, sur quelles espèces caractéristiques et représentatives on va travailler. On identifiera ainsi les niveaux de nappe que requièrent ces espèces, ainsi que leurs capacités dans le temps à résister à des niveaux inférieurs.

C'est à partir de ces besoins des espèces et des besoins de l'alimentation en eau potable, que seront positionnés 2 côtes d'alerte : le niveau piézométrique d'alerte (NPA) et celui de crise renforcée (NPC). Pour le NPA, le bureau d'étude aura une approche itérative : ils vont implémenter au modèle différentes hypothèses de niveaux, et voir les répercussions tant en terme de volumes prélevables qu'en impact sur les espèces et milieux naturels.

Le comité technique aura ensuite, en pesant les conséquences de chaque niveau testé, à trouver en bonne intelligence un consensus.

Phase 4 – Organisation de la gestion collective

Une fois les NPA et NPC déterminés, la répartition dans le temps et l'espace des prélèvements devra être identifiée et recensée dans un plan de gestion de la ressource. Parallèlement, le bureau d'étude cherchera à proposer de nouvelles alternatives techniques permettant d'espérer de nouvelles réductions.

A propos des délais, il est notamment à retenir que le planning prévisionnel prévoit de connaître les volumes prélevables à l'automne, suivi de la remise d'un plan de gestion en toute fin d'année 2014.

L'étude devrait également permettre de répondre à une question posée par le projet de zone industrialo-portuaire (ZIP) de Salaise/Sablons, à savoir s'il est préférable de s'orienter vers un forage propre à chaque entreprise s'installant sur cette zone, ou un forage collectif.

Discussions

M. Fructus soulevé l'hypothèse du recours à la ressource en eau superficiel du canal pour le projet de la ZIP, puisque c'est ce qui avait été demandé à OSIRIS. Cela a-t-il été envisagé par le syndicat de la ZIP ? M. Delsouc a indiqué ne pas savoir répondre.

M. Coppard a rapporté l'exemple du SAGE de l'Est lyonnais qui a mis en place des solutions de substitution pour

compenser pendant les années de crise. Il a relevé que le Rhône était une ressource importante ici. M. Delsouc a rappelé les études d'OSIRIS dans ce sens, mais qui ont identifié des coûts très importants. M. Fructus a confirmé que c'était d'autant plus coûteux lorsqu'on en venait à modifier un process déjà en place, contrairement à quelque chose qui peut être envisagé dès le départ.

M. Lemoine s'est inquiété de l'articulation entre les différents acteurs concernés d'une part, et le bureau d'étude lorsqu'il apportera des propositions d'autre part. Il a émis le souhait qu'aient lieu des aller-retours entre les deux pendant l'étude, de manière à ce que les conclusions remises soient issues d'un dialogue par étapes.

M. Delsouc a souligné que la phase 3 permettra de déjà connaître les différentes hypothèses de niveaux d'alerte et donc les volumes prélevables correspondants. Si les différents acteurs ne s'accordent pas sur un des niveaux comme le plus convenable pour tous, il sera temps de voir comment se fait l'arbitrage. Il faut avoir à l'esprit que la phase 4 permettra aussi des propositions d'adaptations, dans le temps et l'espace, pouvant dénouer certains points litigieux.

M. Schlitter a souhaité que l'on travaille déjà sur une étude avec un état des lieux et des préconisations sur lesquels tout le monde est d'accord. Mme Di Bin a partagé la nécessité de ce constat comme première étape avant d'envisager la suite.

M. Mondange a demandé au sous-préfet si en cas d'impossibilité d'accorder les différents usagers au sein du comité technique de nappe, l'Etat interviendrait pour arbitrer. M. Lemoine a confirmé ce point.

Mme Xavier a suggéré que cette concertation se fasse en amont du plan de gestion de phase 4, donc en phase 3. M. Fenard a confirmé que c'est à peu près ce qui est prévu : la phase 3 va préparer cette concertation en donnant la visibilité sur plusieurs hypothèses élaborées en déplaçant différents curseurs.

M. Lemoine a attiré l'attention sur l'importance dans cet exercice d'anticiper. A titre d'exemple, on ne peut envisager créer 2000 emplois avec le projet de ZIP, sans prendre d'eau. Il faut donc y arriver, en ayant les mêmes règles du jeu pour tout le monde. M. Rostaing a ajouté qu'en matière d'urbanisme, il faut aussi anticiper avec des zones à économie d'eau: récupérer l'eau, faire autrement qu'avec de l'eau, plutôt que se dire au dernier moment qu'il faut prélever, par facilité.

Mme Di Bin a rappelé que désormais tout le monde est conscient que l'eau allait devenir une denrée rare, et que l'on est pas à l'abris de pérunies. Il faut maintenant réfléchir à comment on va urbaniser, et comment on amène les industries et comment ces dernières sont capable de modérer leur empreinte.

M. Galland a confirmé que pour les nouvelles industries, la réglementation fait que les consommations ne seront pas dans les mêmes proportions que pour l'existant. Par exemple les circuits de refroidissement ouverts sont désormais interdits pour toute nouvelle installation.

M. Biennier et Gabet s'accordent sur les baisses constatées ces dernières années sur les consommations en eau potable, liées à une prise de conscience collective et aux améliorations de rendement de réseaux. Ils partagent les avis précédents sur la nécessité d'anticiper sur les consommations liées à de nouvelles activités.

M. Schlitter a conclu en proposant de réunir un comité local de concertation en fin de phase 3 au mois de septembre, afin de dévoiler les préconisations de l'étude des volumes prélevables. D'ici là le comité technique dédié aura l'occasion de se réunir 3 fois à l'issue de chaque phase, soit approximativement à fréquence trimestrielle.

2. Volet valorisation socio-économique du Rhône

Mme Di Bin a rappelé l'engagement du SMIRCLAID dans sa charte d'objectif, de réaliser une étude pour la valorisation socio-économique du Rhône sur son territoire, avec pour objectif entre autres la réappropriation du fleuve par ses riverains. Elle a jugé cette étude complexe, et qui fut beaucoup plus longue que prévu. Elle a ensuite donné la parole à M. Mondange en charge de ce volet.

M. Mondange a confirmé cet objectif, investit via différents univers rarement connectés : l'éducation, les loisirs, l'environnement, le tourisme, la culture. La démarche a été lancée en 2011, avec au préalable un travail important pour l'expliquer notamment aux 4 communautés de communes présentes sur le territoire du syndicat. Cela était d'autant plus nécessaire que certaines compétences concernées sont communautaires. Ces 4 EPCI ont confirmé que c'était bien le SMIRCLAID qui était à même de réaliser un tel projet.

Cette étude a rendu ses conclusions sous la forme de 11 fiches projets, dont certaines relèvent bien d'un portage par les

communautés de communes.

Présentation de M. Delsouc

On trouve 3 éléments fondateurs à la démarche : l'effort technique et financier considérable autour du programme de restauration écologique, le sentiment de la perte d'attrait des populations pour le Rhône, confirmé lors du diagnostic de l'étude, et la charte d'objectif évoquée par la Présidente du SMIRCLAID. Dès lors l'objectif était bien de favoriser cette réappropriation, y compris en donnant un sens social aux travaux.

La gouvernance de l'étude a été orchestrée par l'ensemble des partenaires techniques concernés par les volets pré-cités, et chapeauté par un comité de pilotage constitué des pilotes du Plan Rhône et des Présidents des 4 communautés de communes.

Au préalable des fiches, les principaux constats de phase 1, établis en croisant la bibliographie nourrie et une enquête auprès d'acteurs du territoire, ont été exposées : des confins administratifs, un territoire à la fois naturel et économique, disposant du fleuve et de la ViaRhôna comme éléments structurants, des composantes fluviales - notamment les inondations - mal connues, et une dynamique touristique à développer.

A partir de ces constats le positionnement s'est construit autour de 2 axes stratégiques d'intervention :

- ✓ l'éducation et la prévention,
- ✓ le soutien au développement touristique et des loisirs.

Ces 2 axes ont été traduits de manière opérationnelle en 11 fiches projets. Le SMIRCLAID se positionne en tant que coordonnateur du programme, ce qui n'empêchera pas à la marge qu'il mette en oeuvre lui-même 2-3 fiches.

Education et prévention

Fiche projet 1 – Renforcer l'information auprès des publics : il s'agirait de compiler toute information concernant le Rhône, et de redistribuer cette information pour produire une documentation adaptée au grand public. Cette action est justifiée par la mauvaise perception par exemple des lînes entrevue lors des enquêtes de phase 1. Cela est d'autant plus nécessaire maintenant que la Maison du Fleuve Rhône, qui faisait ce travail à l'échelle du fleuve, a fermé récemment.

FP 2 – Maintenir et accroître les actions éducatives : Il s'agit de recenser les différents partenaires/actions/outils disponibles, et ensuite bâtir une méthode et un argumentaire pour systématiser le Rhône dans les projets éducatifs. Des exemples d'outils pouvant être développés a été fait (concours et outil pédagogique support).

FP 3 – Développer des outils interactifs pour sensibiliser aux risques et réglementations : L'idée est de proposer une vision dite " enrichie " des sites via des outils numériques: passé/présent/futur. La fourchette financière est un peu large et dépendra du niveau d'ambition.

FP 4 – Evaluation de l'impact social des actions : c'est un suivi pluri-annuel de la perception du fleuve par les populations, vis-à-vis du fleuve et des travaux réalisés. C'est en fait l'outil d'évaluation de l'ensemble du programme.

Axe 2 : développement touristique et des loisirs

FP 5 – Positionner la ViaRhôna et le fleuve comme la double colonne du territoire pour renforcer l'attractivité : consiste à structurer le territoire, en améliorant le confort d'usage pour les visiteurs autour de 4 pôles (Saint-Pierre de Boeuf pour le loisirs, Réserve naturelle de la Platière pour l'environnement et l'éducation, Sablons-Serrières pour le patrimoine fluvial, Peyraud-Saint-Rambert d'Albon à thème restant à définir). C'est une fiche, qui avec la 10, est structurante dans le programme et pour le territoire. Ce type d'aménagement relève à priori plutôt de compétences communautaires.

FP 6 – Evènementiel : l'idée est de mettre en place des manifestations qui privilégient l'aspect convivialité et le vivre ensemble , pour favoriser le sentiment d'appartenance à un territoire rhodanien commun. Le SMIRCLAID a déjà en juin organisé une " Fête de la ViaRhône et du fleuve " qui était une opération expérimentale avant la fin de l'étude, qui était dans cette tendance et qui a été une réussite.

FP 7 – Tourisme industriel, scientifique et technique : l'idée est de dédramatiser, donc d'expliquer les activités industrielles et électriques sous forme ludique, y compris en mettant en place une offre de visite touristique de plusieurs sites. Cette fiche a été discutée au sein de la commission tourisme de la communauté de communes du Pays Roussillonnais.

FP 8 – Développer les modes de transport doux : il s'agit de proposer des alternatives à la ViaRhôna en rive droite, qui

permettraient de proposer des boucles locales. Au delà, il s'agit de relier l'agglomération roussillonnaise à la ViaRhôna. In fine la visée est de maintenir les visiteurs plus longtemps localement.

FP 9 – Optimiser le réseau des sentiers de découverte : le porteur rassemblerait et diffuserait l'information des différentes offres de sentiers. En parallèle, des sentiers éphémères (par exemple autour d'oeuvres thématiques interrogeant le visiteur) peuvent être imaginés.

FP 10 – Valoriser le patrimoine fluvial : l'idée est de donner l'opportunité aux visiteurs sur le pôle Sablons-Serrières, de mieux connaître le patrimoine fluvial et la battellerie rhodanienne, à la faveur des différents éléments de patrimoines présents : musée des Mariniers, chemin de halage, fondation Albert Gleizes à Moly-Sabata. Compte tenu des enjeux élevés et des contraintes techniques, cela requiert dans un premier temps une étude de faisabilité technique. Ici aussi la fourchette financière est haute, et sera probablement à pondérer.

FP 11 – Encourager la découverte et la création des loisirs fluviaux : l'idée est de pouvoir proposer aux touristes la pratique de sports fluviaux par exemple à la journée, chose actuellement impossible alors que ça l'est pour la pêche. Cela permettrait de relever l'offre actuelle.

Les coûts et temps d'animations respectifs des 11 fiches ont été succinctement présentés. Concernant le positionnement sur ces fiches, le SMIRCLAID a interrogé les 4 communautés de communes puisqu'elles sont directement intéressées par plusieurs fiches.

Le calendrier électoral ne favorise cependant pas les prises de position d'ici mars. A cela s'ajoute la préparation en cours du 2ème Plan Rhône, qui ne permet pas d'avoir une visibilité immédiate sur les modalités de financement par ce dispositif dans les années à venir.

Discussions

Mme Di Bin a souligné que toutes les fiches n'ont pas vocation à être prises en main dans l'immédiat. Il peut néanmoins y avoir des fiches prioritaires qui pourront être récupérées plus tard par différentes structures, pas uniquement les communautés de commune et le SMIRCLAID d'ailleurs. Elle a interrogé M. le Sous-préfet quant à l'état d'avancement du futur Plan Rhône. M. Lemoine a indiqué qu'il n'avait pas d'informations précises, mais a proposé d'apporter par la suite des éléments de réponse en addendum au compte rendu du jour.

M. Girardin a noté que la ViaRhôna était un point important du programme, et a demandé à quelle échéance elle serait achevée sur Sablons entre le passage de la charrette et le pont suspendu, car le tracé actuel par la route CD 4 est dangereux. Mme Di Bin a répondu être bien consciente du danger actuel par la route, et qu'une réunion était prévue semaine suivante pour voir comment avancer sur ce point crucial.

M. Mondange a tenu à souligner que comme évoqué à juste titre par Mme Di Bin, on n'attendait pas que l'ensemble des actions soient prises en charge à ce stade car ce n'est pas si simple que cela. Il n'en demeure pas moins que cette étude a été demandée au SMIRCLAID, celui-ci a été mandaté pour la réaliser, il en ressort le résultat qui vient d'être présenté, à savoir une planification stratégique de territoire judicieuse et unique dans la région dont il serait dommage de ne rien faire.

Il a rendu compte, lors du comité de pilotage de fin d'étude, des propos des partenaires financeurs du Plan Rhône indiquant que l'engagement financier des communautés de communes concernées était un préalable à leur soutien financier.

Ce territoire a des atouts spécifiques bien identifiés, y compris les activités chimiques qui ont souvent une mauvaise image, mais qui font des efforts croissants de prise en compte de l'environnement dont la ressource en eau. L'ensemble des partenaires aurait un intérêt à poursuivre un objectif commun de valorisation des composantes du Rhône.

Mme Xavier a estimé avoir beaucoup oeuvré dans certaines de ces fiches projets en tant qu'association des amis de l'île de la Platière. Malgré des limitations financières ils ont fait un gros projet de sentiers de découverte, qui n'a été que partiel et qui mériterait d'être maintenant conforté avec la fiche 9. Il y a également un gros travail d'amorce fait sur l'éducation à l'environnement, mais elle a déploré ne pas pouvoir avancer car confronté à des difficultés financières. Les communautés de communes devraient être conscientes de ce travail, et contribuer à le soutenir pour qu'il soit renforcé.

M. Rostaing a attiré l'attention sur le loisirs pêche qui génère 3 milliards d'euros en eau douce en France : des gens viennent de très loin pour la pêche au silure sur le Rhône par exemple, ce qui est vecteur de tourisme. Aux vues de cela le loisirs pêche doit être pris en considération dans 2-3 fiches projet comme la 5 : il y a des difficultés d'accès sur

certaines barrières CNR, et il aspire donc à ce que cette pratique soit considérée comme une composante à part entière du territoire. Avec Mme Di Bin, ils ont fait état des 60 bénévoles sur les ateliers pêche lors de la " Fête de la ViaRhôna et du fleuve " le 02 juin, ce qui montre la volonté des représentants de la pêche de faire vivre le territoire.

M. Lemoine a déclaré qu'il fallait qu'après les élections, il y ait un porte-drapeau pour chaque fiche, parmi les partenaires concernés, notamment ceux présents ce jour.

S'agissant de la communauté de communes du Pays Roussillonnais, M. Charvet a indiqué que l'âge d'or était terminé. Il faut être réaliste et ne pas renvoyer constamment des attentes envers la communauté de communes. Ceci étant, elle est sensible à l'objet du SMIRCLAID puisqu'elle en a pris la compétence.

Pour Mme Di Bin, la teneur de ce discours prouve bien que pour arriver à mettre en oeuvre cette stratégie territoriale et inscrire des marqueurs positifs à ce territoire, il faut s'unir, et ce dans le temps.

M. Delsouc a rapporté les conclusions de certaines études économiques qui montrent que l'amélioration du cadre de vie, par exemple par des projets tels que ceux présentés ici qui donnent à vivre et comprendre le territoire dans lequel on vit, rendent celui-ci plus attractif pour les salariés et donc pour les entreprises. Cette valorisation socio-économique participerait donc d'une consolidation de l'attractivité économique attendue pour le projet de ZIP par exemple. Cette relation a d'ailleurs été mise en exergue dans une note d'opportunité que le SMIRCLAID a transmis au GPRA il y a un an sur la demande de ce dernier.

3. Volet restauration écologique du Rhône

Mme Di Bin a déclaré qu'après quelques soucis de démarrage des travaux des lînes, plusieurs annexes fluviales ont pu être réhabilitées. Elle a ensuite indiqué que ces éléments seraient présentées par la CNR, complétées par les premiers constats biologiques post-travaux par M. Pont. Elle a ensuite passé la parole à M. Biennier, Vice-Président en charge de ce volet.

M. Biennier a tout d'abord tenu à évoquer un point très important, à savoir l'augmentation du débit réservé, fruit d'une longue concertation qu'a menée le SMIRCLAID, désormais effective depuis le 01 janvier 2014, même si pour l'instant cela ne s'est pas trop vu.

Il est revenu sur les 3 sites restaurés les 3 années passées : la lîne du Noyer sud, la lîne de la Sainte entre Champagne et Peyraud, l'étang du Moulin qui a été très récemment terminé. Le plan de marche pour la phase 2 des lînes est donc conforme aux prévisions jusqu'à présent. Il a émis le souhait que certains autres sites (lînes et casiers Girardon) écartés en 2010 puissent être réintégrés par la suite.

Il a regretté que depuis le dernier CLC, l'aspect continuité piscicole n'ait pas avancé hormis l'achèvement de l'étude de faisabilité pour un ouvrage de franchissement du seuil de Peyraud, mais dont la réalisation semble rester lointaine. Il a demandé à la CNR d'indiquer les échéances à ce sujet, ainsi que pour le traitement du seuil aval du ruisseau des Claires. Pour ce dernier, il a fait état du travail de la communauté de communes ex-Rhône Valloire pour valider la continuité piscicole sur tout le bassin versant à l'amont, il est donc décevant que les poissons soient bloqués à la connexion aval avec le Rhône.

M. Manoa a demandé si l'étang du Moulin était achevé, car les profils des berges très abruptes sont en l'état dangereux et hypothéqueraient l'accès pour l'halieutisme y compris les écoles de pêche sur lesquelles ils portent une réflexion.

Mme Frémion a indiqué que ce site était pratiquement terminé, mais s'est engagée à recontacter l'AAPPMA, afin de profiter de l'entreprise encore présente à l'Ilon et voir si c'est encore possible d'améliorer ce point.

Après cette réponse apportée, Mme Di Bin a donné la parole à Mme Frémion afin de faire l'état d'avancement des différents travaux et études réalisés sous l'ère du Plan Rhône 2007-2013.

Présentation de Mme Frémion

Le Rhône de Péage de Roussillon comporte une vingtaine de lînes et d'annexes fluviales, sur lesquelles les études de faisabilités avaient été faites entre 2004 et 2006 sur tous ces sites. La phase pilote s'est déroulée sur les hivers 2011/2012

pour la lône du Noyer sud, et 2012/2013 pour la lône de la Sainte.

Les autres sites constitutifs de la phase 2 sont en cours de traitement, après une longue instruction réglementaire. La CNR a pu commencer les 3 sites prévus cette année : l'étang du Moulin qui est donc achevé ; l'entonnement de la lône de la Platière, et la lône de l'Ilon, sur laquelle l'entreprise concentre actuellement ses efforts en profitant à plein de l'acalmie climatique, car cette lône assez délicate du point de vue hydraulique. Les arrêtés préfectoraux autorisent à travailler sur ces 2 sites jusqu'à fin mars. Toutefois, dans un souci de préservation de la biodiversité (amphibiens notamment), la CNR aux côtés de l'ensemble des acteurs s'efforcera de terminer l'Ilon et les casiers avant fin février.

Pour l'hiver 2014-2015, 5 autres sites sont prévus : l'ancien lit du Dolon, la lône du Prieuré, la lône de la Boussarde, la lône Bugnon, et les casiers de Serrières rive gauche. Ils avaient été présentés lors du précédent CLC. Les arrêtés préfectoraux autorisent à traiter ces sites sur l'hiver 2014-2015, avec une possibilité de replis sur l'hiver 2015-2016.

L'augmentation du débit réservé effective depuis le 01 janvier, déjà évoquée lors de ce CLC, est rappelée. Il avait été prévu un essai de lâché d'alerte au mois d'octobre 2013, repoussé pour cause de forts débits au 30 janvier, puis à nouveau au 07 février, avec une date de replis le 13 février.

Au niveau des perspectives, la CNR avait réalisé plusieurs études :

- sur la passe à poissons du seuil de Peyraud : étant donné que ce seuil a été classé en liste 1 des ouvrages, donc non prioritaire, sa réalisation n'est donc pas envisagée dans les 5 ans à venir, mais seulement après les sites considérés comme prioritaires (liste 2). M Ribert a complété en évoquant une prise de décision quant au rétablissement de la franchissabilité piscicole pour ce seuil à horizon 2017-2018.
- sur plusieurs sites hors domaine public fluvial (DPF) : les gravières des Rotissot et de Sablons, ainsi que sur le marais des Oves. La décision de maîtrises d'ouvrages sur ces 3 sites ne relèvent pas de la CNR.

Enfin une expérimentation a été réalisée sur l'île des Gravieres qui a aboutie sur une proposition de protocole d'échantillonnage, puis à la recommandation version 2 de gestion des sédiments extraits du Rhône et ses annexes. La proposition de CNR est de poursuivre les investigations pour proposer des travaux de réactivation des marges fluviales sur ce site en particulier. En effet d'une part on dispose de beaucoup de données, et d'autre part c'est un site emblématique dont on soupçonne qu'il serait très intéressant du point de vue de la réactivation des marges.

Discussions

M. Girardin a demandé si les taux de PCB sur le complexe des lônes de Limony, les casiers d'Arcoules et l'île des Gravieres ont été mesurés. Mme Frémion a indiqué qu'ils étaient supérieurs à 60 µg/kg de sédiment sur Limony et Arcoules. Pour l'île de Gravieres, la moyenne est de 75, avec des pics à 1200. C'est pour cela qu'il faut arriver à trouver une proposition qui soit acceptable par tous. Elle imagine un début de discussion entre CNR, la DREAL et tous les partenaires scientifiques et techniques sur les modalités de travaux.

M. Clamens a ajouté que les travaux du site des Gravieres occasionnerait un relargage d'à peu près 2 kg de PCB. L'expérimentation a montré qu'ils étaient répartis de manière assez hétérogène dans la totalité du casier : ils ne sont pas concentrés sur une couche, ou en fonction de la granulométrie des sédiments . Il faudra trouver une méthode pour garantir un relargage de manière très continue et dans des taux très faibles.

M. Girardin est également revenu sur la continuité piscicole en interrogeant la CNR sur les localisations des enjeux présentés comme prioritaires avant le seuil de Peyraud. Mme Frémion a répondu qu'ils étaient plus au sud.

M. Pautrat a rapporté le principe de mise en oeuvre d'un arrêté de classement des cours d'eau qui a déterminé des ouvrages à rendre franchissables d'ici 2018 pour tout le bassin Rhône Méditerranée. En ce qui concerne le Rhône, la priorité est effectivement plus sur le sud jusqu'au niveau de Caderousse par rapport à la dimension grands migrateurs amphihalins. Il y a également un objectif en amont sur le secteur de Sault-Brénaz pour avoir un très grand linéaire rendu franchissable depuis l'aménagement de Pierre Bénite jusqu'à Bregnier-Cordon.

L'Agence de l'Eau interviendra donc d'abord financièrement sur la liste 2, dans les 5 ans à venir. L'Agence avait néanmoins subventionné l'étude sur la restauration de la continuité du seuil de Peyraud car elle est attachée à ce qu'elle se fasse. On peut imaginer que ce seuil sera classé en liste 2 dans l'arrêté de classement suivant dans 5 ans.

Mme Di Bin a souligné que le SMIRCLAID avait appuyé la demande de reclassement du ruisseau des Claires en liste 2, notamment pour profiter des travaux voisins sur l'étang du Moulin pour mutualiser. Malheureusement il n'a pas été classé en liste 2. M. Girardin a confirmé que ce ruisseau était particulièrement propice à une restauration du

franchissement piscicole, même plus que le seuil de Peyraud pour lequel il avait demandé dans l'enquête publique les poissons concernés. Mme Di Bin a rappelé qu'au précédent CLC, on avait indiqué qu'il fallait regarder tout les types de poissons dans la conception du seuil de Peyraud. M. Pautrat a indiqué que les observations scientifiques prouvent que les milieux annexes (lônes et casiers) sont très propices aux espèces, permettant le classement de ce secteur en réserve de biodiversité, il est donc intéressant de le rendre accessible aux poissons. C'est ce qui avait motivé l'étude sur ce seuil.

M. Ribert a apporté un complément sur le seuil du ruisseau des Claires: le PNR du Pilat a inscrit à la fois une étude de faisabilité et des travaux, dans la préparation de leur contrat de corridor qui pourrait être signé entre le PNR et la Région Rhône-Alpes, ce qui ouvre la perspective de financements pour ce site. En revanche la question de la maîtrise d'ouvrage de l'opération reste à préciser. Mme Di Bin a répondu que cette question pourrait être rediscutée avec la fédération de pêche de la Drôme.

Elle a ensuite passé la parole à M. Pont pour présenter les premiers effets constatés des restaurations des lônes.

Présentation de M Pont

L'historique des restaurations est rappelé : une première en 1992 qui avait consisté à réinjecter de l'eau dans la lône de la Platière à partir d'une prise d'eau dans le canal de dérivation, en 2004 la restauration de la lône du Noyer nord et la même année la suppression d'un bouchon aval pour arrêter l'alluvionnement dans cette lône. Puis les restaurations de ces 2 dernières années sur Noyer sud et Sainte.

Le suivi de ces sites se fait sur les herbiers aquatiques qui jouent un rôle important d'habitats pour la faune aquatique, les invertébrés aquatiques, les poissons et les sédiments. Ce dernier paramètre est important pour diagnostiquer la durée de vie de ces milieux et des programmes de restaurations dont ils ont bénéficiés.

Ces suivis sont fait pour une partie par les équipes scientifiques de la ZABR (université Lyon 1), et l'autre par l'association dans le cadre de la gestion des espaces protégés dont elle a la charge.

Herbiers : il n'y a pas encore de résultats sur les lônes du Noyer sud et de la Sainte car les travaux sont trop récents pour tirer des résultats solides. On peut à contrario observer, sur les lônes de la Platière et du Noyer nord, que les herbiers sont de plus en plus riches et typiques des annexes hydrauliques courantes.

Poissons : les peuplements sont documentés par les pêches piscicoles de suivis de la ZABR, où l'on voit une relative richesse avec plus de 10 espèces, et une colonisation rapide avec une occupation significative dans l'année suivant la mise en eau. La fonction de nurserie (fraie et premiers stades de vie des juvéniles) des lônes est bien mise en évidence par les résultats. Elle est particulièrement importante pour les espèces caractéristiques du fleuve (hotu, barbeau), pour lesquels les lônes sont complémentaires avec le chenal principal où l'on retrouve les individus adultes.

Dynamique sédimentaire : le graphique restitue l'occupation du fond du lit dans la lône de la Platière. Sur une période de 20 ans, on voit que la lône ne se sédimente pas puisque les sédiments grossiers se maintiennent. On voit aussi des périodes d'alternance avec parfois plus de sables, parfois plus de vases, qui témoignent d'une dynamique et donc pas de comblement.

Globalement, le système des lônes courantes de la Platière, au regard des résultats hydrobiologiques, apparaît comme un système exceptionnel à l'échelle du Rhône et donc un enjeu à la mesure.

Discussions

Mme Di Bin a résumé en relevant le grand bénéfice des opérations de renaturation des lônes. M Pont a partagé ce constat, d'autant plus que sur Noyer sud la réinstallation des poissons et amphibiens a vraiment été rapide.

Mme Di Bin s'est ensuite inquiétée de l'invasion par des espèces invasives type Renouée du Japon. M Pont a indiqué que les précautions de travail ont évité la dissémination de Renouée. La revégétalisation par semis ont par ailleurs empêché l'installation de l'Ambrosie. Il faut toutefois rester vigilant car la pression reste présente.

Discussions générales

M Pautrat a fait part de la satisfaction de l'Agence de l'Eau sur la tenue de ces réunions de concertation qui montrent l'avancée des différents chantiers comme l'étude des volumes prélevables, pour laquelle il remercie le SMIRCLAID de son implication, ou sur l'augmentation du débit réservé, avec un partenariat avec la CNR remarquable. Les premiers résultats sont visibles et encourageants, il faut donc s'en réjouir et le signaler.

Concernant le débit réservé, M Pont a fait état des premières observations qui en terme de hauteur de ligne d'eau sont conformes aux prévisions. Il signale qu'un suivi photographique avant et après augmentation du débit a été mis en place par l'association des amis de l'île de la Platière.

Mme Di Bin a rappelé que l'ensemble de ces projets avait été enteriné dans la Charte territoriale évoquée en début de réunion. Cette charte a pris fin en décembre 2013, et il n'est pas question pour l'heure d'en remettre une en place en regard de cette année charnière, entre les élections et la reconfiguration du Plan Rhône. On verra en 2015 ce que l'on pourra mettre en place. Cela ne nous empêche pas d'avancer ensemble vers des horizons plus cléments.

M Delsouc a évoqué la 1^{ère} édition de la " Fête de la ViaRhôna et du fleuve " qui avait eu lieu le 02 juin dernier et qui avait été un succès. Il croit savoir qu'elle sera renouvelée sur le territoire le 01 juin prochain, avec pour thème cette année justement l'augmentation du débit réservé dans le Rhône de Péage de Roussillon, afin de sensibiliser le grand public. Il est également revenu sur l'inscription du seuil du ruisseau des Claires dans le contrat de corridor du PNR du Pilat, qui est une bonne nouvelle, et dont pour le SMIRCLAID se félicite puisqu'il avait motivé cette prise en compte dans ce contrat depuis un an et demi auprès du PNR du Pilat.

Conclusion

Mme Di Bin a conclu ce CLC en estimant qu'il avait été très dynamique et enrichissant, que le SMIRCLAID avait déjà bien travaillé avec les parteanires, et qu'il continuera dans cette trajectoire. Elle a également remercié l'ensemble des personnes de leur présence ce jour.

M Lemoine a émis le constat qu'au fil des ans, il y a une avancée des mentalités, et l'on sent que tout cela s'est rôdé. Il s'est réjoui et a rappelé la nécessité de ce travail qui permet de faire avancer tout le monde dans le même sens et de trouver ensemble des solutions. Celles-ci passent par le partenariat, c'est-à-dire mieux se connaître et connaître les besoins des uns et des autres, et faire des efforts mutuels sachant qu'on va vers des nécessités. L'importance accordée à une eau se raréfiant en est une, citant Hubert Reeves : " à l'échelle cosmique, l'eau est plus rare que l'or ".

Mme Di Bin a levé la séance à 16h45.